



Pour une scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève

Lors de sa conférence de presse du 27 août, la ministre démissionnaire Belloubet a été contrainte de confirmer que 24 000 élèves n'étaient pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places.

C'est donc 24 000 élèves dont le droit à bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et/ou à leur handicap sera bafoué pour des raisons d'économies budgétaires. Ces élèves sont bien souvent inscrits d'office en classe ordinaire, situation d'autant plus inacceptable que les conditions de travail des personnels dans les écoles et les établissements sont de plus en plus désastreuses. Bon nombre d'enfants sont également scolarisés avec moins de 6h par semaine en enseignement ordinaire et finissent par vivre une déscolarisation totale. L'Education nationale est d'ailleurs régulièrement sanctionnée suite à des recours de parents dénonçant le manque de moyens mis au service de la scolarisation de leurs enfants (ex : CAA de Nantes du 16 juillet 2024 sur le recrutement d'AESH au lieu de Codeurs LfPC).

Les gouvernements Macron ont poursuivi et amplifié l'entreprise de démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que la casse des professions spécialisées ! Dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, le gouvernement Attal a publié en juillet 2024 un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires. Ce décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré laisse le choix des évolutions de scolarisation à la compétence de l'école. Ils tentent maintenant d'imposer la mise en place pôles d'appui à la scolarité (PAS), visant à remettre en cause l'application des notifications de la MDPH et ainsi dégrader encore plus l'accompagnement dû aux des élèves en situation de handicap, alors que les AESH manquent partout. 100 PAS sont expérimentés dans 4 départements en cette rentrée et doivent être généralisés partout en 2 ans.

Le 25 janvier dernier, la FNEC FP-FO, la FNAS-FO, la FSPS-FO et la FAGE-FO avaient pris l'initiative, soutenue par notre confédération, d'une journée de grève et d'une manifestation nationale en défense de l'enseignement spécialisé et adapté. Nous continuons de refuser en cette rentrée la politique destructrice de l'acte 2 de l'Ecole inclusive qu'entend poursuivre un gouvernement qui n'a plus aucune légitimité. La FNEC FP-FO, la FNAS-FO, la FSPS-FO et la FAGE-FO invitent les personnels à signer massivement la pétition pour exiger :

- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;**
- **Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;**
- **Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;**
- **Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;**
- **Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;**
- **La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LfPC... sans oublier les missions administratives et techniques supports !**

Nos fédérations prendront toutes les initiatives pour porter ces revendications et les faire aboutir. Elles appellent dans l'immédiat leurs syndicats à mettre en place les actions nécessaires pour défendre les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.